

énergie. Aujourd'hui, cette entreprise s'occupe de la plupart des recherches en vue de la mise au point des brevets relatifs aux armes portatives, aux munitions et le reste. Le cabinet doit compter un homme capable d'évaluer à sa juste valeur une organisation de ce genre.

Je ne songe aucunement à la somme d'argent versée aujourd'hui sous forme de traitement ou de rémunération à l'égard de ce travail. Il faut reconnaître que depuis que l'indemnité a été établie, les obligations d'un membre du cabinet se sont accrues non pas de 50 p. 100, mais de 500 p. 100, sans tenir compte de tout le travail que comporte le poste. On cherche maintenant à rectifier l'anomalie. J'ajoute que si nous voulons être justes nous devons reconnaître que le cabinet ne compte guère de membres qui pourront jouir de ce revenu pendant très longtemps. Ils sont tous à peu près dans la même situation que moi; ils songent sans doute à se retirer et à s'amuser avec leurs petits-enfants.

M Knowles: Ils devront peut-être recourir aux prestations d'assurance-chômage.

M. Gillis: A mon avis, ce que le cabinet fait aujourd'hui sera à l'avantage de tous ceux qui viendront après nous. Qu'avons-nous fait durant la guerre, lorsque nous nous sommes donné une économie dirigée? Il a fallu trouver les techniciens quelque part. Il fallait que quelqu'un dirige et ce quelqu'un devait être au courant de son travail. Nous avons dû nous adresser à l'industrie dans toutes les régions du pays. Lorsque le gouvernement a établi une économie partiellement dirigée, tout au moins pour faire la guerre, il a dû emprunter des techniciens dans toutes les parties du pays, dans l'industrie et le commerce, organisant sur le plan technique tous les services qui s'imposaient, et il a dû payer ceux qu'il allait chercher. Il ne serait pas logique de dire, lorsque nous allons chercher un homme de la compétence de Donald Gordon: "Vous allez diriger les chemins de fer de l'État", et de lui accorder un traitement de \$50,000 par année, alors que l'homme qui surveille l'administration, le ministre des Transports, ne recevrait que \$10,000 par année. Pourquoi cette différence? Qui est patron? Qui est censé être le plus compétent? Je crois que celui qui surveille toute l'organisation et est comptable envers la population du pays est celui à qui incombe le plus de responsabilités. Il doit être très compétent.

Nous avons aussi le gouverneur de la Banque du Canada et son adjoint. Nous lui donnons \$30,000 par année. Le ministre des Finances est le patron. Donc le patron tra-

[M. Gillis.]

vaille pour \$10,000 par année et l'homme qui lui est subordonné, pour \$30,000. Il en est ainsi partout dans le service public aux niveaux supérieurs. Je crois que nous aurions dû faire des relèvements de ce genre depuis longtemps. Comme je l'ai dit déjà, le temps est mal choisi. Je ne crois pas qu'il soit pertinent de parler d'assurance-chômage et d'autres des relèvements de ce genre. C'est moi qui ai lancé ici le débat sur le chômage.

M. Fulton: Ce n'est certes pas vous.

M. Gillis: Oh! c'est moi. L'opposition,—et je laisserai le chef de côté, cette fois...

M. Fulton: Nous avons simplement attendu le moment opportun.

M. Gillis: Si le chef de l'opposition avait été à la Chambre, il n'aurait pas pris ce raccourci. J'aurais eu la parole, comme il était entendu que je l'aurais la vieille. Je n'ai pas soulevé cette question...

M. Fulton: Vous avez cherché à la soulever au mauvais moment, sachant que c'était le mauvais moment.

M. Gillis: Mon ami politique de Kamloops, qui manque de maturité, n'aurait pas dû la soulever. Cela m'a simplement fourni l'occasion de consigner au compte rendu mon opinion que l'opposition a manqué complètement de courtoisie ce jour-là en exerçant son privilège de se lever en premier lieu, parce que ses membres se trouvent plus près de monsieur l'Orateur. Quoi qu'il en soit, le débat se poursuit et je n'ai pas changé d'idée pour ce qui regarde les chômeurs. Je lutterai pour eux tant que je le pourrai dans cette enceinte. C'est ce que j'ai toujours fait. Il en sera ainsi non seulement pour ce qui est des mesures relatives au chômage, mais encore pour toutes les mesures de sécurité sociale, parce que je l'ai fait toute ma vie. Je n'ai pas l'intention de changer cette ligne de conduite.

Toutefois, j'ai aussi ces dispositions. J'ai dû me présenter devant un grand nombre d'employeurs au cours des années en vue de négocier des contrats de travail avec eux. Aujourd'hui, les positions sont changées. C'est le cabinet qui négocie avec nous à propos de salaires. Nous sommes dans la position de patrons. Nous pouvons accéder ou ne pas accéder aux demandes qui nous sont faites. J'ai réfléchi beaucoup sur ce point et j'ai aussi lu beaucoup. J'ai exposé mon point de vue à l'étape du projet de résolution, disant qu'on était en train d'effectuer un rajustement proportionnel à l'endroit des membres du Parlement et du cabinet afin de leur permettre de remplir les obligations dont le public en général les a chargés. Je